



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°21  
Réunion du 23 janvier 2025

**Animateur :** M. SABANI (CD)

**Présent(e)s :** Mme GERALDO (CD)  
MM. LE LOUET (CD) – RAVINESAN (CFE) – BORDET (CD)

**Excusée :** Mme BENOIST LUCY (CD)

**Assistent :** Mmes LOMON – LE MOEL (service civique) – SAID SOILIH (alternance) – M. FOFANA

**Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).**



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE  
DU  
CLUB**

Recherche

**GUIDE  
DU  
CLUB**

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● <b>Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)</b>	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au <b>MERCREDI soir</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● <b>Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● <b>Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● <b>Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)</b>	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après_mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille ( pour Critériums U10,U11, U12, U13 ) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● <b>Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1<sup>er</sup> rencontre</b>	voir forfait
● <b>Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2<sup>ème</sup> rencontre</b>	voir forfait
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● <b>Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en</b>	50,00 €
● <b>Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non</b>	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● <b>Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs</b>	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Evocations ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59</b> (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● <b>Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92</b>	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait coupes</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● <b>Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre</b>	30,00 €
● <b>Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre</b>	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● <b>Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs</b> (base départ)	300,00 €
● <b>Fumigènes</b> (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
● Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
● Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
● 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence <b>non justifiée</b> aux convocations devant les commissions <b>par courriel 24h avant</b>	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
<b>1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
<b>2. Arbitres officiant en Futsal :</b>	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
<b>3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
<b>4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
<b>5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :</b>	
<b>À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire</b>	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

**Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.**

<b>N°dossier</b>	<b>Date mail</b>	<b>N° club</b>	<b>Club</b>	<b>Demande</b>	<b>Retour de la CCCD</b>
<b>SEMAINE du 17/01/2025 au 21/01/2025</b>					
Dossier N°310	17/01/2025	511880	VILLE D'AVRAY	Forfait avisé hors délais : <b>COUPE U18 du 19/01/2025 – n°30184849</b> <b>VILLE D'AVRAY 21 / COURBEVOIE SPORTS 22</b>	La 3CD prend note du forfait en Coupe Hds U18 du club de <b>VILLE D'AVRAY</b>  <b>Forfait avisé hors délais de l'équipe VILLE D'AVRAY 21</b> <b>Amende 25€ (voir Annexe Financière n°2)</b>  Le club de <b>COURBEVOIE SPORTS 22</b> est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°311	20/01/2025	564504	VLG FUTSAL	Nous informe de l'indisponibilité du gymnase le 8 février 2025. <b>FUTSAL D1 du 08/02/2025 - n°28261798</b> <b>VLG FUTSAL 2 / LES PETITS PAINS 1</b>	La 3CD reste dans l'attente de l'attestation de la municipalité.
Dossier N°312	19/01/2025		3CD	Réception rapport arbitre officiel, forfait non avisé de la JSC NANTERRE. <b>ANCIENS D1 du 19/01/2025 - n°28259862</b> <b>ISSY FC 1 / JSC NANTERRE 2</b>	<b>JSC NANTERRE 2 : -1 Point (0 but)</b> <b>ISSY FC 1 : 3 points (5 buts)</b>  <b>1er Forfait non avisé de l'équipe JSC NANTERRE 2</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage</b> <b>à la charge de JSC NANTERRE</b>
Dossier N°313	22/01/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de NANTERRE ES : <b>U15F à 8 du 18/01/2025 - n°29773090</b> <b>CHAVILLE FC 1 / NANTERRE ES 1</b>	<b>NANTERRE ES 1 : -1 Point (0 but)</b> <b>CHAVILLE FC 1 : 3 points (5 buts)</b>  <b>1er Forfait non avisé de l'équipe NANTERRE ES 1</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage</b> <b>à la charge de NANTERRE ES</b>
Dossier N°314	21/01/2025	560860	ACA	Demande de dérogation : <b>U16 D5 poule consolante A, au stade Dominique Rocheteau</b> <b>coup d'envoi 15h00.</b>	Accord de la 3CD.
Dossier N°315	22/01/2025	528217	ARARAT ISSY	Forfait avisé : <b>ANCIENS 45ans du 26/01/2025 -n°29730837</b> <b>ST CLOUD FC 32 / ARARAT ISSY 32</b>	<b>ARARAT ISSY 32 : -1 Point (0 but)</b> <b>ST CLOUD FC 32 : 3 points (5 buts)</b>  <b>1er Forfait avisé de l'équipe ARARAT ISSY 32</b>

Dossier N°316	22/01/2025	546651	SCEAUX FC	Réception courriel du club et de la ville de Bourg La Reine pour la mise à disposition du stade Charpentier les 26/01/25 et 09/01/2025. <b>26/01/2025 coup d'envoi 11h30 au stade Charpentier : ANCIENS D5 - n°28260913 SCEAUX FC 1 / COURBEVOIE SPORTS 3</b>  <b>09/02/2025 coup d'envoi 11h30 au stade Charpentier : ANCIENS D5 - n°2826021 SCEAUX FC 1 / VANVES STADE 2</b>	La 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°317 FOOT EDUCATIF	22/01/2025	500638	VILLENEUVE LA GARENNE	Forfait avisé VILLENEUVE GARENNE 1 : <b>U11F poule B du 25/01/2025 - n°30142866 CSM CLAMART FOOT 1 / VILLENEUVE GARENNE 1</b>	1er Forfait avisé de l'équipe U11F Poule B de VILLENEUVE GARENNE 1.
Dossier N°318 FOOT EDUCATIF	14/01/2025	548398	GENNEVILLOISE ES	Forfait avisé GENNEVILLOISE ES 1 : <b>U10 poule A du 18/01/2025 - n°29735899 RACING CLUB FRANCE 5 / GENNEVILLOISE ES 1</b>	1er Forfait avisé de l'équipe U10 Poule A de GENNEVILLOISE ES 1.
Dossier N°319 FOOT EDUCATIF	22/01/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de VANVES STADE 2. <b>U13 POULE A du 18/01/2025 - n°29765611 VILLENEUVE GARENNE 1 / VANVES STADE 2</b>	1er Forfait non avisé de l'équipe U13 Poule A de VANVES STADE 2. <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°320 FOOT EDUCATIF	22/01/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de CLICHY S/SEINE U.S. 1. <b>U13 Label POULE B du 18/01/2025 - n°29740833 RACING CLUB FRANCE 2 / CLICHY S/SEINE U.S. 1</b>	1er Forfait non avisé de l'équipe U13 Label Poule B de CLICHY S/SEINE U.S. 1 <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°321 FOOT EDUCATIF	22/01/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de ISSY FC 5. <b>U12 POULE K du 18/01/2025 - n°29745965 PLESSIS ROBINSON FC 4 / ISSY FC 5</b>	2ème Forfait non avisé de l'équipe U12 Poule K d'ISSY FC 5. <b>Amende 70€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°323 FOOT EDUCATIF	22/01/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de RUEIL MALMAISON FC 3. <b>U12 POULE D du 18/01/2025 - n°29743872 MALAKOFF USM 1 / RUEIL MALMAISON FC 3</b>	1er Forfait non avisé de l'équipe U12 Poule D de RUEIL MALMAISON FC 3. <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>

Dossier N°324 FOOT EDUCATIF	22/01/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de FONTENAY AUX ROSES 1. <b>U12 Espoir POULE C du 18/01/2025 - n°29743010</b> <b>CHAVILLE FC 1/ FONTENAY AUX ROSES 1</b>	1er Forfait non avisé de l'équipe U12 Espoir Poule C de FONTENAY AUX ROSES. <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°325 FOOT EDUCATIF	20/01/2025	512078	MALAKOFF USM	Forfait avisé MALAKOFF USM 4 : <b>U12 poule C du 25/01/2025 - n°29743701</b> <b>MALAKOFF USM 4/ VILLENEUVE GARENNE 1</b>	2ème Forfait avisé de l'équipe U12 Poule C de MALAKOFF USM 4.
Dossier N°326 FOOT EDUCATIF	20/01/2025	500051	ACBB	Forfait non avisé de BOULOGNE BIL. AC 7 : <b>U10 poule B du 18/01/2025 - n°29736322</b> <b>BOULOGNE BIL. AC 7/ ANTONY ASS JEUNES 1</b>	1er Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule B de BOULOGNE BIL. AC 7. <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°327 FOOT EDUCATIF	11/01/2025	564045	ANTONY FOOT EVOLUTION	Forfait non avisé : <b>ANTONY FOOT EVOLUTION</b> <b>Plateau U6 du 11/01/2025</b>	1er Forfait non avisé du plateau U6 d'ANTONY FOOT EVOLUTION. <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°328 FOOT EDUCATIF	18/01/2025	564045	ANTONY FOOT EVOLUTION	Nous informe du forfait non avisé de PLESSIS ROBINSON. Plateau U8 du 18/01/2025	1er Forfait non avisé du plateau <b>U8 de PLESSIS ROBINSON.</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°329 FOOT EDUCATIF	11/01/2025	500692	MEUDON AS	Nous informe du forfait non avisé de BAGNEUX COM. Plateau U9 du 11/01/2025	1er Forfait non avisé du plateau <b>U9 de BAGNEUX COM.</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°330 FOOT EDUCATIF	13/01/2025	546651	SCEAUX FC	Nous informe de leur forfait général en U13 Poule A.	La 3CD prend note du forfait général en U13 Poule A du club de SCEAUX FC. <b>Forfait général de l'équipe U13 Poule A de SCEAUX FC.</b> <b>Amende 200€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°331 FOOT EDUCATIF	14/01/2025	548398	GENNEVILLOISE ES	forfait avisé de GENNEVILLOISE ES. Plateau U8 du 18/01/2025	La 3CD prend note du forfait avisé du club de GENNEVILLOISE ES.
Dossier N°332 FOOT EDUCATIF	20/01/2025		3CD	Forfait non avisé de MONTROUGE F.C. 92 3 : <b>U10 poule N du 18/01/2025 - n°29750513</b> <b>BOULOGNE BIL. AC 5 / MONTROUGE F.C. 92 3</b>	1er Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule N de MONTROUGE F.C. 92 3. <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>

Dossier N°333	23/01/2025		3CD	<b>SENIORS FEMININES D1 du 25/01/2025 – n°28259694 FC BLR 1 / SURESNES JS 1</b>	Suite aux retours par mail des deux clubs et au vu des circonstances exceptionnelles et des dossiers en cours, <b>La 3CD décide de reporter la rencontre à une date ultérieure fixée par la commission.</b>
Dossier N°334	23/01/2025		3CD	<b>ANCIENS D1 du 26/01/2025 – n°28259805 SEVRES FOOT CO 31 / VILLENEUVE LA GARENNE 32</b>	Suite à la réception d'un courrier du Grand Paris Seine Ouest nous informant de l'indisponibilité du terrain à 09h00, <b>La 3CD vous informe que la rencontre se jouera à 11h00 au stade Marcel Bec à Meudon.</b>

### Rappel extrait demande de modification de match

	Amende
Jusqu'au <b>mercredi soir</b> précédent la rencontre (jour, horaire)	<b>0 €</b>
Le <b>jeudi</b> précédent la rencontre (jour, horaire)	<b>50 €</b>
Le <b>vendredi</b> précédent la rencontre (jour, horaire)	<b>100 €</b>
Absence de réponse à une demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	<b>150 €</b>

### Sanctions financières suite aux demandes Footclubs Week-end du 18 et 19 janvier 2025

Compétition	N° de match	Rencontre	Date de la rencontre	Club demandeur	Date de demande	Date de réponse	Club sanctionné	Amende	Commentaires
Critérium U11	29740743	ACA2 - LEVALLOIS SC2	18/01/2025	ACA2	14/01/2025	17/01/2025	LEVALLOIS SC2	150 €	PAS DE REPOSE DU CLUB ADVERSE DANS LES 48H AVANT LA RENCONTRE
Critérium U11	29740563	ACA1 - LEVALLOIS SC1	18/01/2025	ACA1	14/01/2025	17/01/2025	LEVALLOIS SC1	150 €	PAS DE REPOSE DU CLUB ADVERSE DANS LES 48H AVANT LA RENCONTRE
Critérium U12	29743548	NANTERRE ES2 - ST CLOUD 2	18/01/2025	NANTERRE ES2	14/01/2025	17/01/2025	ST CLOUD FC2	150 €	PAS DE REPOSE DU CLUB ADVERSE DANS LES 48H AVANT LA RENCONTRE
Critérium U13	29754725	NANTERRE AJSC2 - FC PLESSIS ROBINSON 2	18/01/2025	NANTERRE AJSC2	14/01/2025	17/01/2025	FC PLESSIS ROBINSON 2	150 €	PAS DE REPOSE DU CLUB ADVERSE DANS LES 48H AVANT LA RENCONTRE
Critérium U13	29754545	NANTERRE AJSC1 - FC PLESSIS ROBINSON 1	18/01/2025	NANTERRE AJSC1	14/01/2025	17/01/2025	FC PLESSIS ROBINSON 1	150 €	PAS DE REPOSE DU CLUB ADVERSE DANS LES 48H AVANT LA RENCONTRE
Critérium U13	29741210	CHAVILLE FC1 - CHATILLONNAIS SCM 2	18/01/2025	CHAVILLE FC1	16/01/2025	16/01/2025	CHAVILLE FC 1	50 €	DEMANDE LE JEUDI PRECEDENT LA RENCONTRE
Critérium U13	29765726	METRO TRANS. US 1 - VANVES STADE 1	18/01/2025	METRO TRANS. US 1	16/01/2025	16/01/2025	METRO TRANS. US 1	50 €	DEMANDE LE JEUDI PRECEDENT LA RENCONTRE
Critérium U12E	29743010	CHAVILLE FC 1 - FONTENAY AUX ROSES 1	18/01/2025	CHAVILLE FC 1	16/01/2025	16/01/2025	CHAVILLE FC 1	50 €	DEMANDE LE JEUDI PRECEDENT LA RENCONTRE

## II. FDM/FMI MANQUANTES

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Anciens D5	Poule Unique	19/01/2025	28260982	31	Sanofi	31	Paris Antilles Foot
Coupe Hds U18	Poule Unique	19/01/2025	30184851	21	Stade Francais	21	Vanves Stade

## II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Critérium U11	Poule D	18/01/2025	29740924	4	Racing Club France	3	St Cloud Fc
Critérium U11	Poule E	18/01/2025	29741122	5	Racing Club France	4	St Cloud Fc
Critérium U13	Poule C	18/01/2025	29741563	3	Racing Club France	3	Meudon A.S.
Critérium U11	Poule G	18/01/2025	29741474	2	Rueil Malmaison Fc	2	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U13	Poule G	18/01/2025	29941301	2	Sevres F.C. 92	1	Cheminots Ouest
Critérium U10	Poule G	18/01/2025	29739570	23	St Cloud Fc	23	Neuilly O.

## III. FICHES DEFI TECHNIQUE

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

**U12 Espoir Poule A**

18/01/2025 n°29742724 BOULOGNE BIL. AC 2 / BAGNEUX COM 2

**U12 Espoir Poule B**

18/01/2025 n°29742904 ST CLOUD FC 1 / NANTERRE ES 2

18/01/2025 n°29742906 NEUILLY O. 1 / COURBEVOIE SPORTS 1

**U13 Label Poule A**

18/01/2025 n°29740654 ISSY FC 2 / SCEAUX FC 1

**U13 Label Poule B**

18/01/2025 n°29740832 ST CLOUD FC 1 / NANTERRE ES 2

18/01/2025 n°29740834 NEUILLY O. 1 / COURBEVOIE SPORTS 1

## IV. FICHES PLATEAUX

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

**Plateau U8**

18/01/2025 CLICHY S/SEINE US

18/01/2025 SAINT CLOUD

18/01/2025 COLOMBES LSO

18/01/2025 MALAKOFF USM

18/01/2025 CSM CLAMART

### **Plateau Futsal U8/U9**

19/01/2025 PAULISTA FUTSAL

### **Plateau Futsal U8/U9**

18/01/2025 NEUILLY FUTSAL

18/01/2025 ASNIERES FUTSAL

## • **DEUXIÈME DEMANDE**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

### **Plateau U6**

11/01/2025 SEVRES FC

11/01/2025 MALAKOFF USM

### **Plateau Futsal U6/U7**

11/01/2025 NEUILLY FUTSAL

12/01/2025 PAULISTA FUTSAL

### **Plateau U9**

11/01/2025 JEUNES D'ANTONY

11/01/2025 CSM CLAMART

11/01/2025 SAINT CLOUD

## V. COUPES

Vous trouverez ci-dessous les tirages du 1<sup>er</sup> tour des différentes coupes.

**La commission informe les clubs qui souhaitent jouer en semaine qu'ils peuvent le faire, avec accord du club adverse, en passant par Footclubs, au plus tard, au plus tard le mercredi précédent la rencontre.**

<b>COUPES</b>							<b>Exempts</b>
<b>1er TOUR</b>							
Coupe U18	1er Tour	21	Cheminots Ouest L As	21	Sevres F.C. 92	23/02/2025	/
Coupe U18	1er Tour	21	Colombienne Foot Es	22	Antony Foot Evolutio	16/02/2025	

# Commission centrale des compétitions départementales et sous/commission de la F.M.I.

Procès-Verbal n° 12  
Réunion restreinte du 23 janvier 2025

**Animateur** : M. G. DELORME

**Présents** : MM. A. VIAUD – M. SOUKUP

**P.V. adopté par voie électronique**

---

## I. Rappel des règles F.M.I.

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

**Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.**

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

### RAPPEL -- RAPPEL

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

**Toute personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié**, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

**Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :**

**Rubrique « Guide des Clubs »**

**Page « Informatique Communication »,**

**Onglet « FMI »,**

**Page « documents utiles »**

**Rappel aux clubs :**

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr> et **uniquement sur ce site**

Sur le site, chaque club (recevant ou visiteur) doit préparer une liste pour son équipe même incomplète.

**L'absence de préparation sur ce site est amendable**

Le club recevant doit « obligatoirement » :

■ Récupérer ces rencontres

■ Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

En évitant de préférence les heures de pointes (12h pour les rencontres de 13h ou 14h pour celles de 15h.

## II. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »)

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes » ce qui est amendable. Article 10.2.1 du R.S.G. du 92- annexen13.

- F.C. PLESSIS ROBINSON – U18 D1 – n° 28383698
- U.S.A. CLICHY– U11 Poule H – n° 29741682
- MONTRouGE F C 92– U18 D4 – n° 28390038
- VILLENEUVE la GARENNE– U11 Poule N – n° 29743455

## III. Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit article 7 du R.S.G. du 92 – annexe 13.

- COURBEVOIE FUTSAL– Futsal U13 B – n° 29727642
- STADE DE VANVES – Anciens D5 – n° 28260976
- F.C. SAINT CLOUD – U18 D1 – n° 28383699
- F C CHAVILLE – U11 FEM A– n° 30142811
- RACING CLUB FRANCE – CDM D1 – n° 28259637
- C.S.M. GENNEVILLIERS –Coupe U 16 – n° 53035979

## IV. 1er avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 04/02/2025 à 12h au district.

### **Cas n° 3 – Absence de préparation d'équipe**

- PARIS ANTILLES – Anciens D5 – n° 28260962
- COM BAGNEUX –U 12 Poule A– n° 29743349
- COM BAGNEUX –U 13 Poule B– n° 29741209
- USM MALAKOFF –U 12 Poule C– n° 29743692
- FC ISSY –U 13 Poule C– n° 29741564
- FC ISSY –U 13 Poule D– n° 29741772
- FC SAINT CLOUD –U 13 Poule B Label– n° 29740832
- FC SAINT CLOUD –U 11 Poule D– n° 29740924
- FC SAINT CLOUD –U 11 Poule E– n° 29741122
- AC BOULOGNE BILLANCOURT–U 10 Poule B– n° 29736322
- AC BOULOGNE BILLANCOURT–U 10 Poule N– n° 29750513
- AC BOULOGNE BILLANCOURT –U 12 Poule H– n° 29745650

### **Cas n° 4 – Absence de récupération d'équipe**

- STADE FRANCAIS –Coupe U18 – n° 30184851 (Tardif)
- FC SCEAUX –U 12 Poule A– n° 29743347
- JEUNES ANTONY –U 12 Poule B– n° 29743546
- FC RUEIL –U 11 Poule G– n° 29741474
- ANTONY FOOT EVOLUTION –U 11 Poule J– n° 29747860
- ANTONY FOOT EVOLUTION –U 11 Poule K– n° 29742633
- F C SAINT CLOUD –U 12 Poule B Espoir– n° 29742904
- F C SAINT CLOUD –U 12 Poule B Espoir– n° 29742904
- F C SAINT CLOUD –U 10 Poule G– n° 29739570
- A C BOULOGNE BILLANCOURT–U 10 Poule O– n° 29740384

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.*